



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Aide au permis de conduire de 500 euros pour les lycéens professionnels

Question écrite n° 4670

Texte de la question

Mme Karen Erodi interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la promesse effectuée en juin 2023 par Mme Élisabeth Borne, alors Première ministre, qui annonçait la mise en place d'une aide de 500 euros pour la vie professionnelle des lycéens afin de faciliter l'obtention de leur permis de conduire. Cette mesure, inspirée du dispositif existant pour les apprentis, répond à une nécessité criante, notamment dans les territoires ruraux tels que le département du Tarn, où les difficultés liées aux transports en commun résultent d'un manque de service public adéquat à la mobilité des jeunes. Dans ces zones, l'accès au permis de conduire conditionne fortement l'autonomie et l'insertion professionnelle. Or malgré l'engagement du Gouvernement sur l'extension de cette aide aux lycéens professionnels, le flou demeure sur les modalités concrètes de mise en œuvre. Ni les familles, ni les établissements scolaires ne disposent aujourd'hui d'informations claires sur les procédures à suivre, le calendrier de déploiement ou les critères d'éligibilité précis. Cette incertitude place les lycéens et leurs familles dans une situation inacceptable, les empêchant d'anticiper financièrement et logistiquement le passage du permis, pourtant indispensable à leur avenir professionnel et à leur mobilité dans des territoires qui manquent de façon criante de services publics liés à la mobilité. Les réponses apportées jusqu'ici restent trop évasives et ne permettent pas aux bénéficiaires potentiels d'accéder effectivement à cette aide. Par les alternatives avancées - prêt à taux zéro, mobilisation du compte personnel de formation (CPF) ou gratification des périodes de formation en milieu professionnel - ne répondent pas aux spécificités des lycéens professionnels, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour supporter un reste à charge. Aussi, elle lui demande de bien vouloir préciser, de manière détaillée et concrète, le dispositif prévu pour permettre aux lycéens professionnels de bénéficier de cette aide de 500 euros. Elle lui demande également de détailler le calendrier précis de sa mise en œuvre, ainsi que les critères d'attribution et la procédure à suivre. Enfin, elle interroge quels seront les engagements pris par le Gouvernement pour s'assurer que cette promesse, essentielle pour de nombreux jeunes, en particulier en milieu rural, ne reste pas lettre morte.

Données clés

Auteur : [Mme Karen Erodi](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4670

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Travail et emploi](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1359